

Dassault Systèmes

Principes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise



3DEXPERIENCE®

Novembre 2018

Dassault Systèmes

Principes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise



Dassault Systèmes, « The **3DEXPERIENCE** Company », (« **3DS** ») a pour mission d'apporter aux entreprises et aux particuliers des univers d'expérience 3D (**3DEXPERIENCE**) leur permettant d'imaginer des innovations durables, capables d'harmoniser les produits, la nature et la vie.

Ses solutions leaders sur le marché transforment pour ses clients, la conception, la fabrication et la maintenance de leurs produits. Les solutions collaboratives 3DS permettent de promouvoir l'innovation sociale et offrent de nouvelles possibilités d'améliorer le monde réel grâce aux univers virtuels.

3DS utilise aussi ses solutions comme un moyen de réduire l'inégalité et la fracture numérique à travers l'éducation et le partage des connaissances. Dans ce sens 3DS déploie des programmes éducatifs encourageant les utilisateurs de tout âge à explorer le monde de la 3D et en particulier les futurs métiers et outils, et incite ses collaborateurs à donner de leur temps, à partager leurs compétences et leur créativité avec des communautés locales.

L'engagement de 3DS en matière d'éthique professionnelle et d'entreprise citoyenne est formalisé au sein de politiques et procédures relevant de la gouvernance d'entreprise, en particulier à travers le Code de Conduite des Affaires et les présents Principes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise. Le Code de Conduite des Affaires sert de référence pour guider le comportement et l'interaction des collaborateurs de 3DS dans le cadre de leurs activités au sein de 3DS.

L'engagement de 3DS est basé sur la reconnaissance et le respect des lois et réglementations locales applicables ainsi que de standards internationaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement, tels que la Charte Internationale des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les Principes Directeurs de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales et la Convention des Droits de l'Enfant adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies.

Pour assurer la viabilité globale de l'entreprise à long terme, 3DS cherche à travailler dans un environnement partageant des valeurs basées sur les mêmes principes et droits universellement consacrés. Dans cette perspective, les fournisseurs et les partenaires de 3DS sont tenus d'adhérer aux présents Principes de Responsabilité Sociale de Dassault Systèmes.

3DS prend dans les domaines listés ci-après, les engagements suivants :

Travail des enfants	Interdire sous toutes ses formes le travail d'un enfant dont l'âge est inférieur à celui auquel cesse la scolarité obligatoire dans le pays concerné ou en tout état de cause, ayant moins de quinze ans, conformément à la réglementation applicable
Travail forcé ou obligatoire, esclavage ou servitude	Interdire toute forme de trafic d'êtres humains, d'esclavage ou servitude moderne, de travail forcé ou obligatoire, c'est-à-dire tout travail ou service obtenu d'une personne sans que celle-ci l'ait offert de son plein gré
Hygiène et sécurité	Fournir à l'ensemble des collaborateurs un environnement de travail sûr et sain conformément à la réglementation applicable
Liberté syndicale et droit à la négociation collective	Respecter le droit du personnel de s'organiser librement en syndicats et de se faire représenter par des organisations de leur choix, ainsi que de négocier collectivement conformément à la réglementation applicable, Veiller à ce que les représentants du personnel ou les membres d'un syndicat ne fassent pas l'objet de discrimination
Discrimination	Ne pas admettre ni pratiquer une discrimination pour quelque cause que ce soit dans les relations de travail, notamment à l'embauche et pendant la relation de travail, en particulier basée sur les critères suivants et sans que cette liste soit limitative : critères de sexe ou d'âge, de situation familiale ou de grossesse, de nom de famille, d'origine ethnique, raciale, sociale, culturelle ou nationale, de religion, de handicap, de santé, de préférences sexuelles, d'appartenance syndicale ou d'opinion ou d'engagement politique Recruter et promouvoir les membres du personnel en fonction de leurs qualités propres et les traiter avec dignité, sans favoritisme et dans le respect de leur vie privée
Conditions de travail	Garantir au personnel des conditions de travail permettant d'assurer sa santé et sa sécurité, notamment en matière de durée du travail.
Rémunération	Accorder au personnel une rémunération à des niveaux conformes ou supérieurs à ceux fixés par les lois et les règlements applicables, fournir tous les avantages légalement requis et payer les employés en temps utile conformément à la réglementation applicables
Corruption	Promouvoir une culture de "tolérance zéro" à l'égard de toutes les formes de corruption, y compris le trafic d'influence
Environnement	Appliquer le principe de précaution s'agissant de problématiques environnementales Respecter la législation applicable en matière de protection de l'environnement S'efforcer de réduire l'empreinte environnementale des activités
Données personnelles	Respecter la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel